

VILLE d'ESBLY  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS  
Arrondissement de Torcy  
77450

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/04-2024

-oOo-

## SÉANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION : 26 MARS 2024

DATE D’AFFICHAGE : 26 MARS 2024

-oOo-

**OBJET : ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION PONCTUELLE 2024 POUR L’ASSOCIATION  
« LES TALENTS CACHÉS »**

Rapporteuse : Madame Sophie LABAS

L’an deux mille vingt-quatre, le mercredi 03 avril, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie d’Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d’Esbly.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29**

**NOMBRE DE PRÉSENTS : 24**

**NOMBRE DE VOTANTS : 26**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Daniel LAGORCE, Mme Véronique GERMANN, Mme Corinne CESARIN (arrivée à 19h40), M. Jean-Luc GARNIER, Mme Karine NOWICKI, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Jean-Pierre HAMEL, M. Jean-Luc DUPIEUX et Mme Marie Gladine BETON.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

- |                          |   |                   |
|--------------------------|---|-------------------|
| - Mme Cécile DESAINTPAUL | à | M. Fabien REYNARD |
| - M. Michel GAMBOTTI     | à | M. Antoine BOHAN  |

**ABSENTS** : M. Slimane ZAOUI, Mme Estelle LAROYE et M. Julien GENTY.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Madame Sophie LABAS rappelle que l'association « TALENTS CACHES » ayant pour présidente Madame GRULET Lisette et dont le siège social se situe en Mairie, est une association dont l'activité première est l'organisation d'activités à caractère culturel et de loisirs.

L'association a fait une demande de subvention, afin de proposer sa participation aux manifestations suivantes sur l'année 2024, avec le soutien de la municipalité :

- Participation à la manifestation « TELETHON » à hauteur de 150 €,

La subvention, s'élevant pour un montant de 150 € (cent cinquante euros), sera versée après la présentation du point ci-dessus aux justificatifs au nom de l'association.

Entendu cet exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ;**

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention ponctuelle d'un montant de cent cinquante euros (150,00 euros) à l'association « TALENTS CACHES », selon les montants plafonnés et les actions présentées ci-avant. Elle sera versée au prorata des dépenses sur présentation des justificatifs au nom de l'association.
- **DIT** que la dépense sera inscrite à l'article 65748 dans le cadre des crédits prévus au budget.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,

David CHARPENTIER,



Le Maire,

G. Sai LVA X.

Le Maire certifie sous sa signature l'authenticité de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

2/2

de sa réception en Sous-Préfecture le  
de sa publication et/ou affichage le

- 9 AVR. 2024  
- 9 AVR. 2024